



Achat sur internet sur le site castorama

Par **bosquet**, le **16/07/2010** à **06:13**

Bonjour, j'ai fait des achats sur internet au mois de mai sur le site de castorama, je pouvais régler cette commande par bon tir groupé, donc j'ai envoyé ceux-ci dans un courrier suivi pour valider ma commande. La commande devait arriver une semaine plus tard alors je contacte le service commande de castorama, et Je fus surprise lorsque l'on me répond que ma commande est annulé car le paiement n'a pas été effectué, je regarde sur internet mon courrier suivi à la poste et je vois qu'il est bien arrivé à destination, je contacte castorama qui me dis que celui-ci n'est jamais arrivé, je fais faire une enquête auprès des services postaux pour leur exposer ce problème, et me répondent par courrier que mon courrier suivi est bien arrivé à destination, donc je recontacte castorama à plusieurs reprises, j'ai bien sur une opérateur qui envoi un mail au service concerné, je n'ai pu obtenir de numéro de téléphone pour les appeler directement, pas de réponse 2 jours après, je recontacte l'opérateur qui leur renvoi un mail....enfin bref, après avoir appeler l'opérateur qui comprend ma situation mais lui fait juste l'intermédiaire auprès des services castorama, je lui demande de leur mettre mon numéro de téléphone pour qu'ils me contactent puisque je ne peux pas les appeler... et actuellement ils font la sourde oreille car ils m'ont répondu par mail, ils maintiennent malgré mes preuves que mon courrier n'est jamais arrivé dans leur boîte aux lettres. J'avais pour 140 Euros de bon tir groupé...Quel recours j'ai, je désire porter plainte mais comment procéder ? Je vous remercie de me répondre pour m'aider...V.Bosquet